

MAIRIE DE VARETZ



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 JANVIER 2016

Nombre de conseillers en exercice :

En exercice : 19

Présents : 13 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Elisabeth Goddaert, Marie Loriol, Emilie Merel, Maryse Lochu, Maria Sousa-Borges, Catherine Goulmy.
- Messieurs Pascal Barrière, Paul Audard, Matthieu Froidefond, Aimé Pons, Francis Rouland, Clément Tallerie.

Excusés avec procuration :

- Monsieur Jean-Pierre Charliaguet procuration donnée à Elisabeth Goddaert
- Madame Brigitte Berthy procuration donnée à Nicolas Pennel
- Madame Mireille Durand procuration donnée à Francis Rouland
- Monsieur Aurélian Coursière procuration donnée à Aimé Pons
- Madame Jany Guennoc-Barrière procuration donnée à Maryse Lochu
- Monsieur Eric Jaubertie procuration donnée à Matthieu Froidefond

Ouverture de séance : 20H30

1 - Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2015.

Approbation donnée à l'unanimité.

3 - Relevé des décisions du maire :

Pas de décision.

4 – Modification simplifiée du plan local d'urbanisme (conséquence de la loi Macron):

Suite à la loi Macron, depuis le 6 août 2015, sont désormais possibles les constructions d'annexes et d'extensions sur les zones classées N, Np et A du PLU.

Il est à noter que le PLU de Varetz présente à ce jour une non-conformité car il autorise à tort ces constructions sur les zones N et NP.

Deux cas de figures peuvent être envisagés soit d'attendre la révision générale du PLU soit de remettre à jour le PLU par la mise en place d'une procédure de modification simplifiée. Il sera nécessaire d'intégrer des conditions particulières à l'obtention du permis de construire telles que la préservation de la qualité paysagère, de l'activité agricole, la hauteur du bâtiment...

Est soumis au vote du conseil municipal, le choix de déclencher sans attendre la procédure de modification simplifiée du PLU.

Approbation donnée à l'unanimité.

5 – Terrains Lembourbé:

Une proposition d'achat a été faite par la commune à hauteur de 86000 €. Cette proposition a été acceptée par le vendeur. Une subvention DETR peut être obtenue pour les acquisitions foncières. Son montant est de 40 % du prix plafonné à 50000 € soit 20000€.

Est soumis au vote du conseil municipal, d'autoriser Mr Le Maire à demander une subvention DETR pour l'achat des terrains Lembourbé et d'attendre l'obtention de cette subvention avant la signature de l'acte d'achat.

Approbation donnée à l'unanimité.

6 – Acquisition des terrain Lascaux:

Lors du conseil municipal du 10 décembre 2015 a été validée la négociation amiable d'achat sur la base de l'estimation des domaines majorée des frais dans la limite d'un montant de 25000 € sous présentation des justificatifs.

Les propositions faites par les vendeurs sont de 25000 € sans présentation de justificatifs pour Mr et Mme Mathou et 22950€ pour Mr et Mme Charliaguet avec présentation de justificatifs mais documents non fournis.

Le conseil municipal regrette que les justificatifs n'aient pas été fournis par Mr et Mme Mathou mais, dans une volonté d'apaisement, soumet au vote l'acceptation des propositions faites par les deux vendeurs avec passation des actes chez les notaires demandés et frais à la charge de la commune.

Approbation donnée par 15 voix pour et 3 abstentions (Mr J.P. Charliaguet ne participe pas au vote).

7 – Programme local de l'habitat de la CABB:

Alors que le deuxième Programme Local de l'Habitat de l'agglomération avait été approuvé le 24 juin 2010, pour la période 2010-2016, il était nécessaire de prendre en compte l'évolution du périmètre de la CABB de 15 à 49 communes pour aboutir à un nouveau Programme Local de l'Habitat en phase avec les enjeux du territoire.

Est soumis au vote du conseil municipal, d'émettre un avis favorable au PLH.

Approbation donnée à l'unanimité.

8 – Redevance d'occupation provisoire du domaine public GRDF:

Est soumise au vote du conseil municipal, la mise en place d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public lors de travaux. Elle sera calculée en fonction du linéaire touché sans excéder 30% de l'ensemble.

Approbation donnée à l'unanimité.

**9 – Rapport de la commission locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
Attributions de compensations 2014-2015 CABB:**

Les compétences qui appartenaient aux anciennes communautés de communes sont transférées à la CABB ou aux communes.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'approbation de ces attributions.

Approbation donnée à l'unanimité.

10 – Comptabilité analytique et intégration du budget médiathèque au budget principal:

Est soumise au vote du conseil municipal, la dissolution au 01 janvier 2016 du budget médiathèque.

Approbation donnée à l'unanimité.

Sont soumis au vote du conseil municipal, le transfert de l'agent de la médiathèque et la régie de recette sur le budget principal ainsi que l'affectation du budget médiathèque sur le budget principal. Le suivi se fera par comptabilité analytique avec l'outil informatique mis en place.

Approbation donnée à l'unanimité.

11 – Orientations budgétaires 2016 :

Mr Pascal Barriere, adjoint au maire en charge des finances, présente les orientations budgétaires 2016.

12 – Questions diverses:**- Ecole numérique:**

Est soumis au vote du conseil municipal, d'autoriser Mr Le Maire à faire les demandes de subventions auprès du conseil départemental et de la DETR pour l'achat de 2 VPI (2440€ HT l'unité) et 6 tablettes (275€ HT l'unité).

Approbation donnée à l'unanimité.

- Horaires d'ouverture de la mairie au public:

Lundi : ouverture à 9h00 (réunion des agents de 8h30 à 9h00)-12h30/14h00-17h00.

Mardi-Mercredi : 8h30-12h30/14h00-17h00

Jeudi : 8h30-12h30

Vendredi: 8h30-12h30/14h00-17h00

Samedi: 8h30-12h00.

Prochain conseil municipal : 12 février 2016 à 20H30.

Fin de la séance : 22H30.